



DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du site d'accès à l'internet mobile multi-opérateurs à Marcols-Les-Eaux en Ardèche

Le 16 février 2017, **Michel Combot**, directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile, Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence des élus, à Marcols-Les-Eaux, en Ardèche, un site multi-opérateurs dans le cadre du programme de couverture des zones blanches.

Cette inauguration a eu lieu en présence de : **Pascal Terrasse**, Député de l'Ardèche et Président du SDEA, **Olivier Amrane**, Conseiller spécial à la ruralité et à l'innovation dans les territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes, **Hervé Saulignac**, Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et de **Michel Gemo**, maire de Marcols-Les-Eaux.

Les communes desservies par ce site sont Marcols-Les-Eaux (310 habitants) et Albon (160 habitants). **Ce site desservira principalement les 470 habitants de ces communes, avec des débits théoriques maximum de 5,8 Mb/s.** Ce site, **mutualisé de manière volontaire par les opérateurs**, couvre la quasi-totalité de la surface des 2 communes (environ 23 km²) et contribue à la couverture des zones périphériques des communes limitrophes.

Cette inauguration s'inscrit dans le cadre de l'effort sans cesse renouvelé des opérateurs en matière d'investissement dans les réseaux mobiles pour un meilleur aménagement numérique de notre territoire.

Les opérateurs ont des obligations très importantes contenues dans leurs licences en matière de déploiements mobiles et ont des taux de couverture important du territoire en 2G et en 3G. Les déploiements des services 4G sont également en constante progression.

Par ailleurs, la concurrence par les infrastructures incite les opérateurs à aller au-delà de leurs obligations afin de proposer une qualité de services toujours meilleure au profit des consommateurs.

Conscients qu'il est nécessaire d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la ruralité, les opérateurs participent aussi activement à la démarche de résolution des problèmes identifiés de couverture mobile du territoire avec l'État, en lien avec les collectivités locales.

En 2015, les opérateurs se sont fortement mobilisés, avec l'État et les collectivités locales, pour que les différents programmes de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile initiés au fil des ans soient menés à leur terme et même complétés. **En plus des services voix (2G), ils auront déployé de manière mutualisée, d'ici mi-2017, l'internet mobile dans 3582 centres-bourgs situés en zones blanches.** Cet engagement fort pour l'aménagement du territoire s'appuie sur le déploiement de réseaux nationaux ambitieux des opérateurs, qui représentent **un investissement de 2,3 milliards d'euros annuel.**

Au 31 décembre 2016, ce sont déjà 2624 communes du programme « Zones Blanches - centres-bourgs » (parmi lesquelles 848 communes de montagne) qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont 1064 communes couvertes durant l'année 2016.

Selon un rythme de déploiement qui s'accélère, 958 nouvelles communes du programme « Zones-Blanches centres-bourg » disposeront de l'internet mobile d'ici juillet 2017 dans les mêmes conditions, sous réserve pour certaines de la mise à disposition de l'infrastructure par la collectivité.



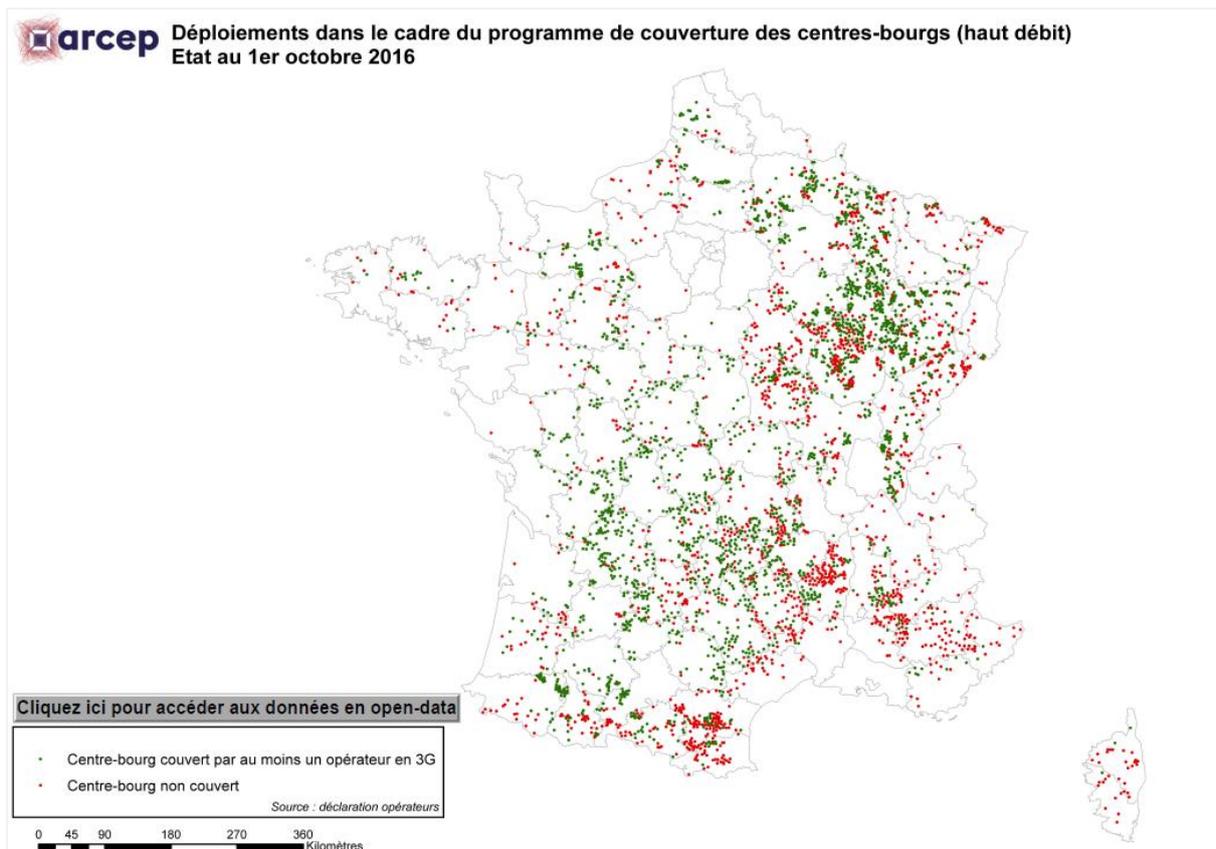
Dans l'Ardèche, 55 communes du département, dont 51 situées en zones de montagne bénéficient déjà de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs, sur les 111 communes du programme « Zones-Blanches centres-bourg ».

Chaque opérateur réalise lui-même une partie de ces sites – on parle d'opérateur « leader » - et accueille, de manière mutualisée ou en itinérance, les autres opérateurs.

Dans une optique de transparence vis-à-vis des citoyens et des élus, **un état d'avancement des sites couverts en internet mobile jusqu'en juillet 2017 sera publié mensuellement sur le site internet de la Fédération www.fftelecoms.org.**

Le programme « Zones Blanches - centres-bourgs » équivaut, certes, à la couverture d'environ 1% de la population mais correspond surtout à une surface du territoire de plus de 7%, soit une surface presque équivalente à celle des Pays-Bas.

La liste des communes concernées et l'état d'avancement du programme sont accessibles ici : <http://www.francethd.fr/mobile/mobile-fs.html>



Au-delà, la Fédération et ses membres poursuivent leur travail de concert avec les services de l'État et les collectivités territoriales pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile.

Ainsi, de nouvelles communes seront inscrites au programme « zones blanches -centres-bourgs » par les services de l'Etat à l'issue d'une campagne de mesures effectuée sur le terrain signalant une absence de couverture.

Par ailleurs, en 2015, les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du « guichet Sites stratégiques », **à raison d'un objectif de 260 sites par an.**

Ce programme permettra d'apporter une couverture mobile, au-delà des centres-bourgs, dans les zones de développement prioritaires, qui en sont aujourd'hui dépourvues. Des services 4G seront déployés sur ces sites, une fois les technologies correspondantes disponibles et stabilisées.

Des travaux sont d'ailleurs en cours sur l'instruction de solutions techniques spécifiques et adaptées à ces situations locales.

Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et élargi à 1300 sites par les opérateurs en mai 2016, est mis en œuvre avec l'État et les collectivités locales à travers la plateforme « France Mobile » d'identification et de traitement des problèmes de couverture mobile. Cette plateforme « France Mobile » d'ores et déjà en ligne permet ainsi aux élus locaux de recenser les difficultés de couverture mobile constatées dans les territoires ruraux et de suivre localement les solutions proposées par les opérateurs.

Dès lors qu'il s'agit désormais de passer d'une logique de couverture de la population à une logique de couverture du territoire, la priorisation entre les différentes zones à couvrir sera cruciale et un élément

clé des stratégies régionales d'aménagement numérique du territoire, notamment pour permettre une desserte en très haut débit de ces sites.

Les commissions régionales numériques seront le lieu naturel de suivi et de pédagogie des enjeux de couverture mobile sur notre territoire.

Par ailleurs, des comités de suivis mobile sont organisés d'une part avec les services de l'État et d'autre part, l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) créant ainsi la mise en place d'un dialogue constructif et pérenne avec les opérateurs. Ces comités permettent en particulier de mesurer la progression des déploiements et de proposer des adaptations de couverture mobile en fonction de la réalité du terrain.

Contact presse : Stéphanie Brun - sbrun@fftelecoms.org - 06 47 47 15 76